

et c'est pourquoi je demande à certains ministres ce qui s'est passé à ce moment-là et si c'est eux qui ont dit certaines choses qu'on entend dans le film.

J'aimerais demander au président du Conseil privé s'il était présent lorsque les cinéastes sont allés dans la salle du cabinet, au moment où l'on débattait certaines questions d'ordre politique. Dès qu'il m'aura donné une réponse, je saurai au moins où j'en suis. Je serais disposé à retirer mes observations si certaines de mes paroles offusquent le premier ministre, pourvu que j'obtienne une réponse à ma question, mais je ne veux pas qu'on cherche à embrouiller ma question. Je veux une réponse et c'est mon droit.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à l'honorable député de retirer ses paroles et vous le lui avez demandé aussi. Il dit maintenant que certaines personnes ont été portées à croire qu'il s'agissait d'une réunion du cabinet. Je lui dis encore une fois et je dis à la Chambre qu'on m'informe que ce cliché n'a pas du tout paru dans le film.

Une voix: Comment le savez-vous?

Le très hon. M. Pearson: Je répète que c'est là ce que me disent les responsables de la présentation du film. Je répète en outre qu'on n'a rien filmé d'une réunion du cabinet et la photo en question n'est pas une photo d'une réunion du cabinet. C'est une photo de certains ministres assemblés avant une réunion du cabinet. On n'a pas filmé une réunion du cabinet ou une réunion d'un comité du cabinet et je répète que, d'après mes renseignements, la scène en question n'a même pas paru dans le film.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, avant que vous preniez une décision irrévocable, puis-je me permettre de vous signaler le commentaire 154 de Beuchesne, quatrième édition, alinéa 5, qui déclare:

Ce n'est pas antiparlementaire de dire qu'une déclaration est fausse, mais c'est antiparlementaire de dire qu'elle est fausse au su du député qui adresse la parole à la Chambre.

Je pense que cela illustre la sagesse des décisions consignées dans ce commentaire.

L'hon. M. Hamilton: Un dernier mot, monsieur l'Orateur. Je vais retirer mes remarques si je puis obtenir une réponse à la question que j'ai posée en premier lieu au président du Conseil privé, sans l'ingérence du premier ministre ou de ses collègues.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, avant que le président du Conseil privé

[L'hon. M. Hamilton.]

réponde, je vous demande de confirmer la décision que vous avez prise. Selon l'honorable député, il retirerait ses paroles maintenant à condition que le président du Conseil privé réponde à une question. Monsieur l'Orateur, vous avez assurément demandé le retrait sans condition, et c'est ainsi qu'il doit se faire.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je suis un des députés qui ont vu ce film au complet lorsque certains courriéristes parlementaires l'ont montré dans les studios de la *Crawley Films*. J'ai assisté à toute la représentation et je puis confirmer tous les avancés du premier ministre (M. Pearson) qui a déclaré que le film ne comportait pas du tout la photo qui a paru dans le journal au sujet d'une réunion du cabinet. Une ou deux séquences présentées comme des réunions des comités du cabinet constituent une bonne partie du film mais, à mon avis, il s'agit des pires séquences filmées que je n'ai jamais vues à la télévision. Je répète que la photo reproduite dans le journal n'apparaît pas dans le film; on n'a filmé que ces deux réunions de comité.

M. l'Orateur: Ce n'est certes pas la décision la plus facile à rendre, surtout si l'on considère que les témoignages laissent un peu à désirer, du moins d'après mes piètres connaissances du domaine juridique. Il me semble que nous sommes ici en face d'allégations reposant sur des photos qui ont paru dans des journaux et sur des conclusions tirées de ce qu'on a vu d'un film. Voilà, d'une part, l'accusation. D'autre part, le premier ministre du pays a nié catégoriquement qu'il y ait eu, à ce moment-là, une réunion du cabinet.

Comme le premier ministre a dû assister à cette réunion—du moins ses collègues y étaient sans doute—j'estime qu'il faudrait accorder le bénéfice du doute aux assistants, non se fonder sur les photographies, ou les titres de journaux, ou des conclusions inspirées par le film. Il me semble donc, étant donné le démenti absolu et formel du premier ministre à cet égard, que, conformément au commentaire 155 de la quatrième édition de Beuchesne:

Il peut être utile de donner ici quelques exemples d'expressions antiparlementaires qui appellent une intervention immédiate. On peut les répartir comme il suit:

1. Implication de motifs répréhensibles ou inavoués.
2. Fausse interprétation des paroles d'un autre et accusation de fausse interprétation.
3. Accusation de mensonge délibéré... etc.